



Procès-verbal du Conseil d'Administration

Du 6 Novembre 2024 à Issoudun

Patrick LABLANCHE, président de la Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars ouvre la séance à 9 H 00.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres du comité exécutif présents ainsi que les présidents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Sont présents ou représentés : -

AOCC – A3C – A3CV – ACC VENDEE – ACCAP – ACCM – ACCNDS – ACCREPA – CC18C – CCA – BAV-PI – CCC DIGNE – CCC EST – CCCAMB – CCCNP – CCCPF – CCCSO – DETHLEFFS – HEXAGONE – CC ILE DE France – ITINEO – ESCAPADE – UCCF – CCCN – SMH – CCCPCA – AACC85.

Présentation des Membres du Comité Exécutif (Membres du bureau et responsables des commissions) :

Membres du bureau :

- ↪ Patrick LABLANCHE, Président de la FFACCC
- ↪ Marie Madeleine COUTURIER, Vice-Présidente, Secrétaire Générale
- ↪ Daniel COLLOMBET, Vice-Président, Trésorier

Responsables des commissions :

- ↪ Jean-Pierre RUELLÉ, Responsable de la communication, Relation avec les médias. Il est absent excusé. Il est démissionnaire de son poste.
- ↪ Bernard DÉPIERRE, Responsable de la mise à jour du Site Internet Gestion de la base en ligne
- ↪ Erick COLOMBÉ, Adjoint à la communication
- ↪ Danielle ROZIAU, Responsable Partenaires
- ↪ Jean-Claude MOUFFLE, Responsable Salons-Forum-Voyages
- ↪ Daniel DRAUT, Responsable Adjoint à la commission juridique

Désignation secrétaire de séance

Après avoir été sollicité, Daniel SIMON, secrétaire du club Camping-Car du Pays de Fayence, accepte d'être secrétaire de séance. Personne dans la salle ne s'y oppose. Daniel SIMON est donc désigné « Secrétaire de Séance ».

1) Présentation du compte-rendu du CA de Malijai :

Le Président s'adresse à l'ensemble des présidentes, présidents ou à leurs représentants afin de s'assurer que l'ensemble de ces derniers ont bien reçu par mail le compte-rendu du CA de printemps qui s'est tenu le 03 avril 2024 à MALIJAI 04108.

Pour l'approbation de ce compte-rendu :

Nombre d'opposition : **00** Nombre d'abstention : **00**

Le compte rendu de ce conseil d'administration est validé.

2) **Présentation des nouveaux statuts (vote en AGE)** et du nouveau RI :

Patrick LABLANCHE et Marie-Madeleine COUTURIER expliquent les raisons du remaniement d'abord des statuts puis du Règlement Intérieur.

Ils relisent les projets des 2 textes communiqués à chaque membre du CA avec la convocation à la réunion et expliquent pour chaque article modifié ou ajouté les raisons de ces modifications.

A l'issue du conseil d'administration, au cours d'une assemblée générale extraordinaire, les nouveaux statuts ainsi modifiés seront mis au vote et lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le nouveau Règlement Intérieur sera validé par les membres du CA.

En pièces jointes à ce CR figurent les nouveaux statuts et RI.

3) **Situation des effectifs :** (Intervenant Patrick LABLANCHE)

Cette année nous avons connu une légère baisse des adhérents. Nous sommes à 2907 adhérents primaire. Pour la communication nous annonçons 3500 adhérents (camping-cars) du fait que certains sont dans plusieurs clubs.

Le club OPALE, composé de 6 adhérents à CALAIS cesse son activité.

La FFACCC n'adhère plus à la FICM en 2025. Le sujet a déjà été abordé lors des CA de SAINT MÉEN LE GRAND en 2023 ainsi qu'au CA de printemps 2024 à MALIJAI. Cette éventualité avait été envisagée en CA en 2014 dans le cas où la FICM accepterait un club français, contraire à la constitution de la FICM.

4) **Situation financière :**

Présentée par Daniel COLLOMBET Trésorier.

FFACCC — du 1^{er} Août 2023 au 31 Juillet 2024 - Analyse des principaux postes du compte de résultat

Produits :

Diminution du nombre d'adhérents (environ une centaine en moins):

- Les cotisations reçues s'élèvent à 47352 € (dont 820 € de cotisations des visiteurs au Forum de St Méen) contre 47792 € pour l'exercice précédent soit une très légère diminution de 0,92 % (Pour Mémoire : 49835 € au 31 Juillet 2022, 52384 € au 31 Juillet 2021, 54854 € au 31 Juillet 2020 et 57022.80 € au 31 Juillet 2019)

Refacturations diverses de vignettes, cartes pour 1698 € contre 1610 € l'exercice précédent

Charges :

- Loyer Secrétariat : Depuis le 1^{er} Janvier 2024, il a été décidé d'abandonner le local rue Danton contre une simple domiciliation postale et de conserver les archives dans un box ce qui constitue une économie substantielle : le total des loyers représente 5792 € cette année contre 8000 € l'an dernier soit une diminution de 2208 € ce qui représente 27,60 %. L'an prochain l'économie réalisée sur une année complète sera d'environ 4000 € soit 50 % pour la domiciliation et le box...

- Protection juridique : a coûté 32097 € et rapporté 32103 €, la somme de 12 € collectée par CC et par an étant entièrement reversée à l'organisme Mobilité Club France depuis début 2024.

- Honoraires : 4320 € sont en baisse par rapport à l'an dernier (7480 €) ; ils représentent le coût du cabinet comptable (2340 €) et les frais d'avocat relatifs au problème de la FICM (1980 €)

Les frais de publicité s'élèvent à 5525 € contre 7279 € l'an dernier soit -1754 € (-24,09 %) essentiellement dus à la suppression du guide papier pour les partenaires de la FFACCC en raison de la mise en place de la géolocalisation des partenaires sur tél. mobile.

- Le Forum de Saint Méen Le Grand a coûté 41855 € et rapporté 40490 € soit un écart négatif de 1365 €.

- Le coût du salon de Villepinte 2023 a été de 5646 € contre 7042 € en 2022 soit une diminution de 1396 € : 19,82 %.

- Augmentation des achats de cartes et vignettes soit + 1295 € (3240 € cet exercice contre 1945 € lors de l'exercice précédent) en raison de la mise en place de la nouvelle carte FFACCC
- Augmentation faible des frais de déplacement et frais de CA (défraiement des membres du Conseil Exécutif lors des déplacements à St Méen et Malijai) 9877 € cette année contre 9610 € l'an dernier soit + 267 € : 2,78 %.
- Diminution des frais d'internet qui ont coûté 3032 € contre 4284 € l'an dernier soit - 1252 € : - 29,22 % en raison de la modification l'an dernier de la base de données par Cellier.
- Le coût de la FICM et du CLC est de 2381 € contre 6010 € l'an dernier soit - 3629 € : en effet pas de frais de déplacement de membres du Comité Exécutif cette année pour la FICM en raison des problèmes rencontrés.
- Dons et Libéralités : dépenses de 151 € lors des décès des présidents de Clubs : Roger Marin-Pache (3CAMB) et André Coste (ACCREPA)

5) **Règlement des cotisations à la FFACCC** : (Intervenant Daniel COLLOMBET)

Les cotisations encaissées au cours d'un mois doivent être reversées à la FFACCC sous forme de virement **avec rappel du numéro de club** au plus tard le 3 du mois suivant.

Les cotisations reçues du 1^{er} septembre au 31 janvier de l'année suivante doivent être reversées au plus tard le 3 février de l'année.

6) **Contrat de vente** : (Intervenant Marie-Madeleine COUTURIER)

Nous n'avons pas la possibilité de faire de l'assurance. Donc c'est dans le cadre du contrat de vente uniquement qu'on peut l'envisager. Nous pouvons faire une convention permettant au club de rembourser leurs adhérents pour la partie qu'ils n'ont pas encore dépensé et la FFACCC se substituerait au club pour régler la partie qui a déjà été dépensée par le club sur la sortie qui est envisagée et que le participant doit annuler ce voyage **du fait du camping-car exclusivement**.

Il y a des assurances qui prévoient les annulations de voyages en cas de problèmes médicaux, décès ou autres. Nous ne sommes pas des assureurs. Nous voulons simplement offrir ce qui n'existe pas ou pas dans les formes que nous souhaitons vous proposer.

Il s'agit donc d'une mutualisation des risques au sein de la fédération. On l'a évoqué hier et vous aurez le texte de la convention que nous envisageons. En gros, les adhérents qui font un voyage pourront bénéficier de l'indemnisation en cas d'annulation du fait d'une panne ou d'un accident, du montant qui normalement est une pénalité mentionnée sur le contrat de vente. Cette pénalité serait annulée et il y aurait un remboursement intégral par le club, la FFACCC paierait la différence contre une cotisation de 2 % du montant du voyage ou de la sortie lors de la signature du contrat de vente.

Les textes que l'on vous propose seront communiqués prochainement.

Tout comme n'importe quel contrat d'annulation qui avait été proposé auparavant par les assureurs, cette mutualisation n'est pas obligatoire, mais facultative.

Cette convention entrera en vigueur dès le premier janvier 2025.

Tout n'est pas encore mis en place, cependant l'adhérent qui choisira cette nouvelle option dans le contrat, règlera en sus 2 % du montant du voyage. Les modalités de ce règlement ne sont pas encore arrêtées.

7) **Protection juridique** : point nouvelle formule (Intervenant Marie Madeleine COUTURIER)

La nouvelle formule de la protection juridique : vous avez reçu pour la plupart de MOBILITE vos codes pour pouvoir avoir accès au site internet de MOBILITE et bénéficier des avantages de cet organisme.

Je vous rappelle que si vos adhérents n'ont pas reçu leur code, la FFACCC n'a aucune possibilité de rentrer dans le système de cette assurance. Il vous suffit de m'adresser un mail me le précisant afin que je fasse le nécessaire auprès de cette société.

8) Bilan de la Protection Juridique : (Intervenant Géralde MARTIN)

En 2023 25 dossiers ont été ouverts et 21 ont été clôturés.

En 2024 16 dossiers ont été ouverts et 6 sont clôturés. Il y a toujours en cours 9 dossiers.

Il y a eu un refus de protection juridique. Il s'agit d'une demande d'ouverture de dossier dont la date des faits était antérieure à la date de prise d'effet du contrat.

9) Partenariat : (Intervenant Danielle ROZIAU)

A ce jour la FFACCC compte 923 partenaires. Le nombre augmente chaque jour compte tenu de notre application de géolocalisation.

L'objectif est d'avoir 1200 partenaires d'ici fin 2025.

10) Déclaration du chiffre d'affaires 2024 et garantie financière : (Intervenant Patrick LABLANCHE)

Nous allons adresser à tous les clubs un fichier Excel afin de rédiger votre déclaration du chiffre d'affaires 2024 des sorties et de la garantie financière. Ce document complété devra parvenir à la fédération avant la fin de l'année.

11) Commission communication, Le Monde du Camping-Car, Vadrouille, point sur les médias :

Jean-Pierre RUELLÉ, responsable de la communication est absent. A compter de ce soir il ne sera plus au comité exécutif. Il a donné sa démission pour des raisons personnelles. Cependant il va rester au sein de la FFACCC comme adhérent et il sera certainement un des premiers adhérents honoraires du club UCCF. Il va rester à la commission de communication et continuera les relations avec LE MONDE DU CAMPING-CAR

On va faire un résumé à tous les présidents de clubs des articles que l'on aimerait voir paraître ainsi que les dates auxquelles on doit avoir les articles. Si un club veut faire parler de son club, il n'y a aucun problème, il faut nous adresser un article. Nous avons une page réservée dans la revue et on peut en faire bénéficier les clubs.

VADROUILLE : Vous avez pu constater que cette revue a énormément changé. Le « vadrouille » est maintenant entièrement réalisé par la FFACCC et notamment par Roland GUEBEY qui est en charge de cette revue.

MÉDIAS : On a prévu au niveau du comité exécutif que dans la commission de communication, il y ait des responsables de secteur de la communication des médias (cela peut être le journal local ou des radios locales). La France va être délimitée en quatre régions :

- ✉ Région Nord-Ouest dont le responsable sera Érick COLLOMBÉ
- ✉ Région Sud-Ouest dont le responsable sera Daniel DRAUT
- ✉ Région Sud-Est dont le responsable sera Daniel RICHAUD
- ✉ Région Nord-Est dont la responsable sera Sylviane PERRIGNON

12) Commission Voyages : (Intervenant J. Claude MOUFFLE)

Pour les voyages, je contrôle les contrats de vente. Vous pouvez m'envoyer les programmes en PDF mais en faisant attention aux erreurs qui peuvent s'y trouver. Cependant, pour ce qui concerne les contrats de vente, il faut impérativement me les adresser au format Word. Je ne peux pas modifier un document PDF.

Sur les contrats de vente, il faut bien mentionner « sortie ouverte à tous les clubs ».

Penser à modifier en bas du contrat en fonction du prix les pourcentages qui sont notés.

Je vais adresser aux présidents les adresses mails à utiliser pour d'une part les salons et forums et d'autres part pour les voyages et les sorties ouvertes.

J'ai mis une newsletter concernant les sorties ouvertes à la FFACCC, elle paraît à peu près le quinze du mois. Il n'y en a pas eu en septembre et octobre du fait que j'étais au salon à VILLEPINTE.

À 12 h 30 le Président interrompt la séance pour le déjeuner.

À 14 H 00 le Président reprend la séance.

13) Point sur les activités du CLC : Présentation par M. Madeleine Couturier de l'invité intervenant : Hervé Gauthier Secrétaire Général du CLC

a) « Certificat qualité de l'air » plus communément appelé vignette « Crit'Air ».

Cette vignette sert à pouvoir circuler dans certaines zones à faible émission (ZFE). Ces ZFE sont des zones où les conditions de circulation des véhicules les plus polluants sont plus restreintes.

Les collectivités, dans les métropoles décident du champ d'application des ZFE. Ils définissent les dates, les horaires et les zones d'application.

Au 1er janvier 2025, au total 43 ZFE seront créées.

Avec certaines villes, le CLC a négocié des dérogations de circulation pour les camping-cars.

La vignette apposée sur le pare-brise est obligatoire.

b) Le CLC a deux casquettes, défense des intérêts et la promotion de l'utilisation du camping-car.

Le CLC attaque des communes concernant des arrêtés interdisant le stationnement des camping-cars sous des prétextes fallacieux tels que : transport de gaz, d'eaux usées etc... En 2024, plusieurs procès ont été gagnés. A contrario, une aide est fournie aux municipalités qui souhaitent créer une aire d'accueil, notamment par l'édition des guides répertoriant les subventions pouvant être accordées et la présence du CLC au Salon des Maires.

c) Le sujet du permis B pour la conduite des camping-cars à 4,250 T a été abordé.

Le CLC est confiant pour voir arriver cette nouvelle formule, peut-être à partir de 2028 mais, sous toute réserve. Une fois voté par le parlement européen, il faudra attendre que chaque état membre adapte le texte à sa réglementation.

14) Départ de la FICM : (intervenants Patrick LABLANCHE et Marie-Madeleine COUTURIER), nouvelle plaque rallye FFACCC

Après avoir développé les raisons du départ de la FICM et le fait qu'il n'est plus possible d'utiliser ses plaques bleues, en rappelant l'anecdote du nombre quasi inexistant de plaques fournies aux autres membres de la FICM, il est précisé que la FFACCC a initié la confection de plaques de type « Rallye » de couleur blanche. Elles seront distribuées à chaque adhérent de la FFACCC gratuitement pour les années 2025, 2026 et 2027.

Si elles n'ont pas encore pu être remises gratuitement lors du Salon de Villepinte ou de nos réunions d'Issoudun aux Présidents présents, elles seront adressées à leurs frais aux clubs par voie postale.

15) CA de printemps 2025 : (Intervenant Patrick LABLANCHE)

Le CA de printemps se tiendra les mercredi 9 et jeudi 10 avril à SEILLANS (83). Pour des raisons d'organisation les « prolongations » seront réalisées avant le CA, donc il s'agira d'un « prologue ».

La raison est que la FFACCC sera présente les vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 avril 2025 à ALBI à l'occasion de la fête européenne du camping-car organisée par la revue « CAMPING-CAR MAGAZINE ».

16) Point CA/AG et forum 2025 :

Le forum 2025, nous n'avons pas encore de lieu défini.

Les dates prévues initialement vont être réétudiées par le comité exécutif.

17) CA et AG, FORUM 2025 candidatures pour l'organisation :

Il n'y a pour l'instant aucune candidature de club pour l'organisation de cette manifestation annuelle.

18) Site internet et base de données : (Intervenant Bernard DÉPIERRE)

- Afin de faciliter l'adressage des mails à la FFACCC, un tableau va être adressé aux clubs pour trouver la bonne adresse en fonction du sujet abordé.
- Un questionnaire va être adressé à nouveau aux présidents afin d'avoir un retour sur le site internet de la FFACCC. Lors du premier envoi, sur 2800 adhérents ; on a eu 16 réponses.
- Pour les partenaires : chaque adhérent est acteur pour trouver de nouveaux partenaires, les documents sont sur le site de la fédération.
- Le mot de passe de la page des présidents va être mis à jour le 1^{er} décembre 2024. Ce nouveau code sera adressé à cette même date à chacun.
- Dans la base de données : sur chaque page est installée une aide. Ne pas hésiter à la consulter.
- Le statut d'administrateur permet de modifier, créer ou annuler une fiche d'adhérent.
- La liste des nouveaux adhérents est adressée à la revue, « LE MONDE DU CAMPING-CAR » mensuellement ainsi qu'ils soient abonnés pour 3 numéros. Les revues peuvent mettre deux ou trois mois pour arriver après l'envoi de la liste.
- Ne pas oublier d'inscrire sur la base de données de la FFACCC les adhérents participant à un voyage dès que la sortie est validée.
- La newsletter est adressée à chaque adhérent par mail. Cependant il y a 200 adhérents environ qui ne la reçoivent pas suite à un problème dans l'adresse mail.
- Sur les pages Facebook beaucoup d'informations sont relayées par ce vecteur.

19) Salon de Villepinte 2024 : (Intervenant Jean Claude MOUFFLE)

- Au cours du salon de Villepinte 2024, nous avons effectué 74 opérations, 40 adhésions.
- Le prochain salon des véhicules de loisirs se tiendra en 2025 au Bourget du 27 septembre au 5 octobre 2025.
- Cette année, pour ce qui concerne les cartes d'invitation, nous avons eu trop de reste. Aussi, l'année prochaine la FFACCC ne commandera pas de carte d'invitation. Il est maintenant possible d'obtenir individuellement des entrées à tarif réduit par internet.

20) Questions diverses : Si vous aviez des questions, vous deviez les adresser par mail à : contact@ffaccc.info avant le 1 Novembre 2024.

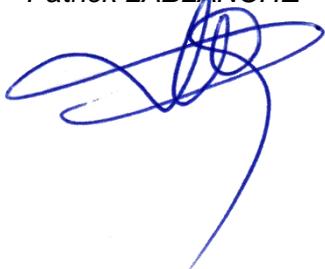
Nous avons reçu des questions de la part du club de l'est, André Grunewald. Elles ont été évoquées au cours de la réunion des Présidents. Patrick LABLANCHE demande à André Grunewald s'il souhaite que nous les évoquions à nouveau en assemblée. Réponse négative de sa part.

Un autre Club s'est manifesté, il ne s'agissait cependant pas de questions. Ce ne sera donc pas abordé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à ...

À 16 H 05, le 6 novembre 2024

Le président de séance
Patrick LABLANCHE



Le secrétaire de séance
Daniel SIMON

